

**Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe
et le centre de formation continue FODENO**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 18 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la question n°43), M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n°5 à la question n°45), M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°11 à la question n°45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme LETEISSIER Véronique, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°10).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. François LEFEBVRE, Mme LETEISSIER Véronique à M. BUSSY Florent, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme ORTILLON Ghislaine à M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°10)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Adjointe au Maire, expose que par délibération n°14 en date du 22 mars 2012, le Conseil Municipal approuvait le partenariat entre la Ville de Dieppe et le centre de formation continue FODENO.

Dans le cadre de ce partenariat, afin de permettre une meilleure accessibilité des personnes en formation ou en réorientation professionnelle aux lieux culturels, les stagiaires et salariés en insertion de FODENO ont utilisé les espaces de travail et les documents (physiques et numériques) de la Médiathèque Jean Renoir hors du temps de service public.

Les stagiaires ont également participé à la conception et à l'animation de projets et d'ateliers.

Ce partenariat prévoit des séances de travail en autonomie, des visites de la médiathèque et des animations.

Le coût financier pour la Ville de Dieppe concerne la mise à disposition d'un agent référent pour le suivi des actions à concurrence de 50 heures pour l'année.

Vu :

- l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération n°14 du 22 mars 2012 et la convention n°12.79 du 5 avril 2012,
- la convention 2015/2017 à intervenir entre les deux partenaires,
- l'avis de la commission n° 2 en date du 17 mars 2015,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement du partenariat entre la Ville de Dieppe et le centre de formation continue FODENO, afin de favoriser l'accès à la culture et à la connaissance des stagiaires de FODENO,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et le centre de formation continue FODENO.

☛ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--